











POUR LA DÉFENSE DE NOS LIBERTÉS : RETRAIT DU PROJET DE LOI « SÉCURITE GLOBALE »

Depuis le 17 novembre a débuté l'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi relative à « la sécurité globale », dans le cadre d'une procédure accélérée.

Ce texte contient de nombreuses atteintes à nos libertés publiques notamment sur des questions comme celles liées au droit à la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité et à des principes constitutionnels de légalité des peines et délits comme l'a dénoncé la défenseure des droits dans son avis publié le 5 novembre.

Pour les Unions Régionales d'Ile de France CGT-FO-FSU-Solidaires, avec l'UNEF et l'UNL, il s'agit aussi d'un cran supplémentaire gravi par le gouvernement dans la remise en cause de la liberté de manifester.

Ce droit de manifester est régulièrement remis en cause par le Préfet de Police de Paris, comme encore aujourd'hui, mardi 24 novembre avec l'interdiction de la manifestation prévue à Paris contre le projet de loi de programmation de la recherche, comme auparavant pour les enseignants, le spectacle... sans compter les nombreux cas de violences policières ou d'arrestations arbitraires.

L'utilisation de caméras et drones, prévue dans le projet de loi sécurité globale permettant la reconnaissance faciale des militant.es sur des manifestations sont des outils supplémentaires pour une surveillance généralisée. Nous ne sommes pas dupes, ces dispositifs n'ont pas vocation à protéger la population mais à faciliter la répression des militant.es et à intensifier les pratiques de nassage, de gaz et grenades lacrymogènes.

Les entreprises de sécurité privée se voient habilitées à exercer des missions de service public. Les polices municipales se voient dotées de prérogatives. La liberté de la presse est également dans le viseur avec la création d'un nouveau délit qui empêche la diffusion d'images d'agent.es de police ou de gendarmerie. L'ensemble de ces dispositions n'est pas compatible avec la liberté d'informer.

En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme le droit inaliénable à la sûreté qui protège les citoyen.nes de l'arbitraire de l'État, et doit l'immuniser contre les arrestations ou les emprisonnements arbitraires.

D'ores et déjà, ce texte suscite une opposition très large dans la société : des dizaines de milliers de salarié.e.s, retraité.e.s et jeunes ont déjà manifesté contre ce projet dans tout le pays ces derniers jours, en particulier mardi 17 et samedi 21 novembre.

Dans ce cadre, les Unions Régionales d'Ile de France CGT-FO-FSU-Solidaires, avec l'UNEF et l'UNL appellent les salarié.e.s du privé comme du public, la jeunesse, les retraité.e.s et privé d'emploi, à renforcer partout les mobilisations en cours et à venir, à se réunir en assemblée générale pour poser la question de la grève, décider des modalités d'action nécessaires à la satisfaction des revendications.

Les Unions Régionales d'Ile de France CGT-FO-FSU-Solidaires, avec l'UNEF et l'UNL dénoncent les graves violences exercées, sur ordre du Préfet de Police de Paris, hier au soir place de la République contre les migrants.

Les Unions Régionales d'Ile de France CGT-FO-FSU-Solidaires, avec l'UNEF et l'UNL appellent à participer à la manifestation du 28 novembre 2020, 14h place de la République jusqu'à la place de la Bastille, pour défendre la liberté de manifester, la liberté d'informer et des services publics garants de toutes les libertés.